

Permis d'exploitation

Livret de présentation
Version : 18 mai 2026
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe
30 avenue du Général de Gaulle - Le Raizet 97139 Les Abymes

Table des matières

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GUADELOUPE	3
Présentation du centre de formation	3
Taux de performance du centre de formation	3
Formations en apprentissage	3
Formations continue	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
Permis d'exploitation	4
Objectifs et contexte de la formation	4
Caractéristiques de la formation	4
Objectifs opérationnels	4
Programme de la formation	4
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	5
Statistiques de l'action de formation	5
Coûts et financement de la formation	5
Déroulement de la formation	5
Planning de la formation	5
Modalités d'inscription et de sélection des apprenants	5
Contact renseignements et inscriptions	5
MODALITES DE VALIDATION DE LA FORMATION	7
Évaluation de la formation	7
Organisation des épreuves de positionnement	7
Organisation des épreuves de validation	7
Épreuve E1 - QCM de la validation des acquis de la formation	8
LISTE DES CONTACTS	9
Contact renseignements et inscriptions	9
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	9

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	1



Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	2



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe

SIRET	189 710 049 00025
NDA	9597P000397
Adresse	30 avenue du Général de Gaulle - Le Raizet 97139 Les Abymes
Site	www.cmarguadeloupe.org

Présentation du centre de formation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe a été créée par décret le 23 mars 1973. Ses missions sont :

- La Défense des intérêts des artisans au niveau local, régional, national, européen,
- L'Accompagnement des entreprises artisanales à toutes étapes de leurs vies,
- La Formation des artisans d'aujourd'hui et de demain.

La CMA Guadeloupe accompagne les artisans à toutes les étapes de leurs vies professionnelles :

- L'apprentissage des Métiers
- La création d'entreprise
- Le développement d'entreprise
- La formation continue
- La transmission-reprise

Au 01/04/2022, la CMAR, c'est :

- 18 667 entreprises
- 450 apprenants

- 80 salariés
- 2 sites de formation
- 17 Plateaux techniques

Taux de performance du centre de formation

Formations en apprentissage

Nb d'inscrits à l'examen en 2025	216
Taux de réussites en 2025	76,04%
Taux de satisfaction des apprentis en 2025	84,00%

Formations continue

Nb d'apprenants en 2025	305
Taux de réussites à l'examen 2025	97,70%
Taux de satisfaction des apprenants en 2025	100%

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	3

Présentation de la formation

Permis d'exploitation

Intitulé de la formation : Permis d'exploitation

Objectifs et contexte de la formation

La formation « Permis d'exploitation » est une formation réglementée prévue par le Code de la santé publique, destinée aux exploitants de débits de boissons, restaurants, établissements de vente à emporter de boissons alcooliques et loueurs de chambres d'hôtes proposant de l'alcool.

Elle a pour objectif de permettre aux futurs exploitants d'acquérir les connaissances juridiques, administratives et opérationnelles indispensables à l'exercice de leur activité, dans le respect des exigences relatives à la santé publique, à la prévention des risques et au maintien de l'ordre public.

Cette obligation de formation est encadrée par les articles du Code de la santé publique – Section « Permis d'exploitation »

Caractéristiques de la formation

Sanction de la formation

Attestation de formation

Publics concernés par la formation

Tous publics

Prérequis à l'entrée en formation

- Posséder des notions de base en français

Durée de la formation

20 heures

Nb de stagiaires pour la validation de la session

- 6 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Formateurs

- Monsieur Nesty BAGEA

Moyens mobilisés

- Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, tableau, tables, chaises, etc..)
- Supports pédagogiques
- Questionnaires de satisfaction

Méthodes mobilisées

- Cours magistraux
- Ateliers de mise en situation
- Questionnaires

Objectifs opérationnels

Connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants, et aux obligations en matière de santé publique et d'ordre public.

Programme de la formation

Durée de la formation en centre : 20 heures

- Maîtriser l'exploitation d'un débit de boissons
- Être sensibilisé aux obligations particulières de la vente d'alcool
- Connaître les normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles liées à la vente d'alcool

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	4

Durée des stages en entreprise : 0 heures

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande d'adaptation, veuillez nous contacter.

Référent handicap :

Mme Sandrine MONSIGNY

0690 41 18 51

smonsigny@cmguadeloupe.org

Statistiques de l'action de formation

Année 2025

Nb d'apprenants	Nb de réussites	Taux de satisfaction des apprenants
52	52	100%

Coûts et financement de la formation

Coût de la formation	350,00 € TTC ¹
----------------------	---------------------------

Modalités de financement

OPCO	Oui
Fonds propres de l'entreprise	Oui
Fonds propres du stagiaire	Oui

¹ Exonérée de TVA

Transition Pro	
France Travail	Oui
CPF	
Région Guadeloupe	

Déroulement de la formation

Planning de la formation

Durée d'accès	Nous consulter pour l'obtention du planning des sessions
Lieu de la formation	CMA Guadeloupe 30 avenue du Général de Gaulle - Le Raizet 97139 Les Abymes

Modalités d'inscription et de sélection des apprenants

1. Pré-inscription du candidat par mail, par téléphone ou en présentiel
2. Constitution du dossier d'inscription
3. Test de positionnement
4. Validation du financement
5. Signature de la convention de formation

Contact renseignements et inscriptions

Mme Françoise CONGRE

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	5



Attachée technique

0690 31 66 81 - 0590 80 23 33

fcongre@cmguadeloupe.org

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	6



Modalités de validation de la formation

Évaluation de la formation

Au début de la formation

Type d'évaluation	Méthode	Commentaires
Évaluation de la motivation	Entretien d'évaluation de la motivation	Évaluation du niveau de motivation du stagiaire
Évaluation diagnostique	Examen de positionnement	Permet d'évaluer le niveau du stagiaire
Évaluation diagnostique	Questions à l'oral	Permet de dégager les attentes du stagiaire

En cours de formation

Type d'évaluation	Méthode	Commentaires
Évaluation formative	Tests de positionnement	Permet d'évaluer la compréhension du stagiaire
Évaluation de la motivation ²	Questionnaire de motivation	Évaluation du niveau de motivation du stagiaire

² Uniquement pour les formations d'une durée supérieure à 140 heures

En fin de formation

Type d'évaluation	Méthode	Commentaires
Évaluation sommative	Examen de validation	Permet d'évaluer la progression du stagiaire
Évaluation de satisfaction	Questionnaire de satisfaction	Évaluation du niveau de satisfaction du stagiaire

Organisation des épreuves de positionnement

L'admission du candidat à la formation repose sur les critères suivants :

- Posséder des notions de base en français

Le candidat devra répondre à un QCM concernant sa compréhension de la langue française. 70% de bonnes réponses sont exigées pour la validation du prérequis.

Organisation des épreuves de validation

Les épreuves de validation :

E1 – QCM de la validation des acquis de la formation

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	7

Épreuve E1 - QCM de la validation des acquis de la formation

Objectifs et contenu de l'épreuve

Conformément aux dispositions de l'article R3332-7 du Code de la santé publique, la formation comporte une évaluation des connaissances acquises.

Cette évaluation prend la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) permettant de vérifier l'assimilation des connaissances réglementaires et opérationnelles nécessaires à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un établissement de restauration.

Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples comprenant des questions théoriques et des mises en situation professionnelles.

Les critères d'évaluation portent notamment sur :

- vérifier l'acquisition des connaissances juridiques et réglementaires liées à l'exploitation d'un débit de boissons ;
- évaluer la compréhension des obligations relatives à la santé publique et à l'ordre public ;
- mesurer la capacité du stagiaire à identifier les responsabilités civiles et pénales de l'exploitant ;
- valider la maîtrise des règles applicables à la protection des mineurs et à la prévention des comportements à risque ;
- s'assurer de la bonne compréhension des procédures administratives relatives aux licences et à l'exploitation d'un établissement.

Le QCM est considéré comme validé lorsque le stagiaire obtient le seuil minimal de 70% de bonnes réponses.

Déroulement de l'épreuve

Le QCM est réalisé en fin de formation, individuellement, sous la supervision du formateur.

L'épreuve se déroule :

- en présentiel ;
- sur support papier ;
- dans un temps limité de 30 min.

Le questionnaire est composé de questions à choix multiples pouvant inclure :

- des questions de connaissances réglementaires ;
- des cas pratiques ;
- des mises en situation professionnelles ;

À l'issue de l'épreuve, les résultats sont analysés par le formateur afin de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation.

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	8

Liste des contacts

Contact renseignements et inscriptions

Attachée technique

Mme Françoise CONGRE

0690 31 66 81 - 0590 80 23 33

fcongre@cmguadeloupe.org

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande d'adaptation, veuillez nous contacter.

Référent handicap :

Mme Sandrine MONSIGNY

0690 41 18 51

smonsigny@cmguadeloupe.org

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Permis d'exploitation	Livret de présentation	18/05/2026	9